

**Délibération n°2020/23**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 715-2 ;  
Vu le décret n°94-800 du 14 septembre 1994 portant création de l'UTT ;  
Vu les statuts, en vigueur de l'établissement.

Le conseil d'administration réuni le 18 juin 2020 :

**Objet : Forum UTT Entreprises 2020 – Passage en format virtuel et révisions des tarifs associés**

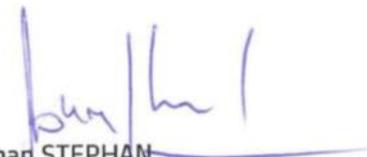
Le Conseil d'Administration adopte les tarifs du forum entreprise UTT pour l'année 2020 comme suit :

Nombre de comptes recruteurs	Prix facturé par l'UTT par exposant	Quote-part de SEEKUBE par exposant	Quote-part de l'UTT par exposant
2 recruteurs	€ 800 HT	€ 300 HT	€500 HT
3 recruteurs	€ 1 000 HT	€ 400 HT	€600 HT
4 recruteurs	€ 1 200 HT	€ 500 HT	€700 HT

**Résultat du vote :**

Nombre de membres : 23  
Votants : 23  
Pour : 23  
Contre : 0  
Abstention : 0

Troyes, le 18 juin 2020  
Le président du conseil d'administration



Ronan STEPHAN

Publié sur le site internet de l'UTT le : 19/06/2020

Transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités le : 19/06/2020